



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
Direction de la Communication
Service de Presse

Ajaccio, le 7 septembre 2006

Rentrée scolaire 2006-2007
Conférence de presse de d'Ange Santini,
Président du Conseil Exécutif de Corse

*Les principaux programmes d'intervention
de la Collectivité Territoriale de Corse
en matière d'éducation et de formation*

Collège du Finosello ~ Jeudi 7 septembre 2006 ~ 9h30

L'action de la CTC en matière d'éducation et de formation s'inscrit dans le cadre de compétences particulières qui ont été renforcées en 2002, dans les domaines de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

Ses principaux programmes d'interventions pour l'année 2006 concernent les secteurs suivants :

- l'enseignement secondaire,
- l'enseignement de la langue et de la culture corses,
- l'enseignement supérieur et la recherche,
- la formation professionnelle et l'apprentissage.

> L'action de la CTC en faveur de l'enseignement secondaire

La CTC qui a en charge depuis 1983, date du transfert des compétences, le développement et l'entretien du patrimoine scolaire de l'île (collèges et lycées) gère un patrimoine d'environ **335 000 m²** répartis en **45 établissements scolaires publics** du second degré : 28 collèges, 16 lycées, 1 EREA, 2 lycées agricoles et 1 lycée maritime et aquacole, pour une capacité d'accueil de 25 000 élèves.

La CTC poursuit chaque année son effort d'amélioration et de renouvellement de l'appareil éducatif. Pour 2006, les investissements immobiliers représentent **un budget de 9.881 millions d'euros en autorisation de programme et de 21.862 millions d'euros en crédits de paiement.**

Ces crédits ont permis en 2006 :

- la construction de deux nouveaux établissements :
 - le nouveau collège du Finosello à Ajaccio (collège Arthur Giovoni),
 - le collège de Biguglia ;
- la réalisation de travaux d'extension d'établissements déjà existants :
 - le lycée Giocante de Casabianca à Bastia,
 - le lycée professionnel Jules Antonini à Ajaccio,

- le collège de Moltifao,
 - le collège de Cervione,
 - le collège Laetitia Bonaparte à Ajaccio ;
- ainsi que des travaux de réhabilitation, de maintenance et de mise en sécurité de la quasi-totalité des établissements de l'île.

Pour l'année 2007, la CTC s'attachera à la mise en œuvre du Programme Prévisionnel des Investissements adopté par l'Assemblée de Corse le 29 juin 2006 dans le cadre du PRDF :

- lancement et reconstruction du collège des Padules,
- opérations de préservation et de réhabilitation des bâtiments scolaires,
- adaptation des infrastructures pour répondre aux priorités du schéma prévisionnel des formations initiales,
- programme de réhabilitation, de mise en conformité et de construction d'installations pour l'enseignement du sport.

Au niveau des équipements, **3 millions d'euros sont consacrés en 2006** à la valorisation de l'enseignement professionnel et technologique afin de mettre les technologies de l'information et de la communication au service des élèves.

Au titre du contrat de plan Etat/CTC 2000-2006, la part de la CTC s'élève à **600 000 euros** consacrés au développement des équipements informatiques (1 micro-ordinateur pour 7 élèves), au développement des filières professionnalisantes, au développement des activités physiques de pleine nature.

La CTC participe également aux dépenses de fonctionnements courants des établissements, à ce titre les subventions annuelles représentent un montant de **6 millions d'euros**.

Enfin, la CTC contribue au développement des formations initiales, à l'action culturelle et éducative. Elle définit chaque année la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré et décide des fermetures/ouvertures de sections ou options nouvelles et des fermetures de classes. L'Etat conserve ses compétences s'agissant des personnels enseignants et techniciens de laboratoires, des agents administratifs, et de santé mais le Président du Conseil Exécutif négocie avec le Ministère, la dotation en emplois affectée chaque année à l'Académie de Corse.

La loi du 22 janvier 2002 a doté la CTC de compétences élargies en matière de formation initiale ; elle est chargée d'élaborer les documents de planification scolaire. Dans ce cadre, l'année 2006 est consacrée à l'élaboration du Schéma Prévisionnel des Formations du Programme Prévisionnel des Investissements pour la période 2007-2013.

Concernant l'action culturelle et éducative la CTC a inscrit à son budget près de 600 000€ pour permettre l'ouverture des établissements sur l'extérieur.

Afin de compléter sa politique d'action éducative et culturelle en milieu scolaire, la CTC étend à partir de la rentrée 2006-2007, le dispositif de financement des manuels scolaires aux lycées, les collèges bénéficiant déjà de ce dispositif.

330 000 euros seront ainsi alloués aux établissements scolaires concernés, pour l'achat de ces manuels sur la base d'un coût moyen de 110 euros par élève.

> Le soutien de la CTC au développement de la langue et de la culture corses

Le 29 juin 2006, l'Assemblée de Corse a adopté le PRDF incluant un volet « langue et culture corses ». La CTC consciente de l'importance d'un bilinguisme précoce afin de favoriser l'ouverture au plurilinguisme, souhaite généraliser l'enseignement bilingue à l'école maternelle et ce, pendant toute la durée du plan.

L'enseignement bilingue sera développé également en lycée professionnel. Agréés par le Rectorat, ces objectifs feront rapidement l'objet d'une contractualisation dans le cadre de la convention Etat - CTC.

Cinq nouveaux sites bilingues seront créés dans le premier degré, avec le soutien de la CTC, qui a également décidé l'ouverture de deux sixièmes bilingues et de trois secondes bilingues, portant ainsi à 19 collèges et à 4 lycées le nombre d'établissements proposant une filière bilingue ou méditerranéenne. Trois centres d'immersion linguistique ont été financés dans le cadre du Contrat de Plan.

> L'action en faveur de l'Enseignement Supérieur et la Recherche

La CTC est compétente pour financer, construire, équiper et entretenir les établissements d'enseignement supérieur figurant à la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche. La prise en compte de cette compétence a fait l'objet d'une démarche participative et contractuelle aboutissant à la signature d'une convention cadre tripartite Etat-CTC-Université pour la période 2004/2007, qui précise les actions prioritaires, les moyens attribués, les outils et les critères d'évaluation mise en œuvre au profit de l'Université de Corse.

La convention tripartite d'application signée en juillet 2005 précise les engagements financiers des partenaires pour la période 2004/2007, et place l'Université de Corse dans une situation dérogatoire du droit commun appliqué aux universités continentales. Une autre convention s'attachera à finaliser les engagements de l'Etat et de la CTC au profit de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM).

L'ensemble des actions menées vise à établir les perspectives de développement de l'Université de Corse, et notamment d'envisager une progression vers **6 000 étudiants**. Elle gère ainsi un patrimoine de **13 100 m²**.

Sur la base d'un Schéma Directeur de Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au Programme Prévisionnel des investissements adopté par l'Assemblée de Corse, la CTC a désigné cette année le maître d'œuvre pour la réalisation de l'opération de construction d'un ensemble immobilier regroupant la Bibliothèque Universitaire, le Centre Culturel Universitaire, les locaux administratifs et les services communs de l'Université (20,28 millions d'euros, livraison prévue pour 2010). Validation du schéma d'aménagement du nouveau campus.

L'année 2007 permettra de fixer les priorités en matière de formation, de recherche et de développement de l'université de Corse

En matière de recherche l'effort de structuration doit prendre en compte la labellisation de l'île au pôle de compétitivité axé sur les énergies renouvelables.

La Collectivité Territoriale de Corse soutient les étudiants de Corse en attribuant des bourses de recherche et de mobilité pour un montant annuel qui la classe largement en tête des régions françaises. La réforme de ce dispositif permet de mieux correspondre aux impératifs de la nouvelle Carte de l'enseignement supérieur et de la recherche votée par la Collectivité Territoriale de Corse en novembre 2003.

> La formation professionnelle continue et l'apprentissage

Le programme régional de formation continue et d'apprentissage 2006/2007 a été élaboré concomitamment au plan régional de Développement et de formation. Le budget du programme régional de formation continue et d'apprentissage pour 2006 est de **20 millions d'euros. Il permet l'accès à la formation de 4000 stagiaires dont 1200 demandeurs d'emplois et 1450 apprentis.**

Un partenariat renforcé avec les ASSEDIC a abouti à un renouvellement de la convention CTC/ASSEDIC permettant le cofinancement d'actions de formation visant à l'insertion dans les métiers en tension dans notre région ainsi que la signature d'un contrat d'objectif et de moyens CTC/Etat/Collectivité Locales pour l'accompagnement des jeunes en difficultés d'insertion.

L'apprentissage est plus que jamais une priorité de la politique de formation de la CTC.

C'est pourquoi la CTC développe une politique volontariste dans ce secteur qui s'est traduite en décembre 2005 par la signature d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens avec l'Etat sur cinq ans.

Ce sont ainsi chaque année plus de 8 M€ qui sont mobilisés par la CTC pour le fonctionnement de l'Apprentissage.

Enfin la Collectivité Territoriale de Corse a souhaité s'engager dans l'apprentissage junior ainsi l'Assemblée de Corse a voté la mise en place d'un dispositif qui s'adresse à des élèves âgés de 14 à 16 ans. Ce dispositif prévoit le retour à tout moment du jeune dans le cursus scolaire classique s'il le désire. C'est une démarche individuelle et volontariste du jeune et de sa famille.

Pour accompagner cette politique de développement la CTC favorise l'implantation au plus près des besoins. Il est envisagé la création d'un CFA « hors des murs », une structure à Propriano et l'extension du site à Ajaccio avec la création d'un foyer des jeunes travailleurs.

Pour ces opérations la CTC intervient à hauteur de 2,2 M€.

En matière de formation continue, deux axes prioritaires ont été retenus :

- création de l'insertion sociale des personnes les plus éloignées de la qualification,
- développement d'une stratégie dans les secteurs à fort potentiel de recrutement et dans les secteurs innovants tant pour les demandeurs d'emploi que pour les actifs.